**Rappel**

L’avis du comité social territorial doit être préalable à la délibération de votre conseil.

**Principe**

Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet aux agents (fonctionnaires ou contractuels) de travailler ailleurs que dans ses locaux de travail habituels grâce aux technologies de l'information et de la communication, de façon régulière et volontaire.

**Textes de référence**

* Code général de la fonction publique
* Décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

### VOTRE IDENTITE

**Nom de la collectivité** : **............**

Affaire suivie par : ............

Téléphone (ligne directe) : ............ Email : ............

### VOTRE SAISINE

Date de mise en place : **............**

Observations éventuelles : ............

Fait à ............, le ............

(Cachet et signature) Le Maire / Le Président

# PIÈCE À JOINDRE À L’IMPRIMÉ DE SAISINE

* Projet de charte du télétravail

*Merci de retourner votre imprimé et le projet par mail à l’adresse**cdg50@cdg50.fr*